

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 décembre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : URBAIN Sandrine par Jean-Claude ISSELIN, CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, ROBERT Isabelle par VIALLET Pascal, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, SCHMITT Philippe par HINGANT Marie-Luce, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, ROTH Michèle à LEDOUBLE Catherine, ROTA Colette à BALLAND Alain, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BEURY Jeanne-Laure à PATELLI Lise, LEYMBERGER Brigitte à LEMELLE Flavienne, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe

Excusés : PETIT Sandrine, GRIENENBERGER Daniel, TRUELLE Hubert, LEIX Jean-François, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, DENIS Valéry, MARTINOT Bruno, VETTER Claude

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°04	Finances - Indemnité de conseil allouée au comptable public de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole				
RAPPORTEUR	Alain BALLAND				

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	125	125		2	

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

FINANCES
INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Exposé :

En complément des fonctions qui lui sont dévolues par l'Etat, le comptable public assure pour le compte de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole une mission de conseil et d'assistance en matière de gestion budgétaire et comptable, d'analyse financière et dans les domaines particuliers de la commande publique et de la fiscalité locale.

En application du décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983, le comptable perçoit en contrepartie de cette mission, une indemnité à caractère contractuel allouée par le Conseil de Communauté. Son montant est calculé à partir de la moyenne des dépenses réelles de la collectivité des trois derniers exercices budgétaires, à laquelle est appliqué le barème dégressif suivant :

- 3 /1000 pour les 7 622,45 premiers euros,
- 2 /1000 pour les 22 867,35 euros suivants,
- 1,5 /1000 pour les 30 489,80 euros suivants,
- 1 /1000 pour les 60 979,61 euros suivants,
- 0,75/1000 pour les 106 714,31 euros suivants,
- 0,50/1000 pour les 152 449,02 euros suivants,
- 0,25/1000 pour les 228 673,53 euros suivants,
- 0,10/1000 pour les sommes excédant 609 796,07 euros.

Pour rappel, cette indemnité ne peut excéder le traitement brut annuel indiciaire minimum de la fonction publique.

Lors de la création de Troyes Champagne Métropole, le Conseil de Communauté a délibéré pour attribuer l'intégralité de cette indemnité au trésorier de Troyes municipale désigné comme comptable public de la nouvelle collectivité.

Suite aux changements de comptable public en poste depuis cette date, il convient de reprendre une nouvelle délibération d'octroi.

Considérant que les prestations de conseil ont continué d'être assurées par les successeurs de Monsieur Michel DUMAS, l'indemnité doit être attribuée prorata temporis à Madame Véronique GONTIER, comptable intérimaire pour la période du 15 avril 2019 au 30 juin 2019 et à Monsieur André LOISEL, à compter du 1er juillet 2019.

Décision :

En conséquence, il vous est donc proposé pour la durée du mandat :

- **DE POURSUIVRE le recours à la mission de conseil du comptable public de Troyes Champagne Métropole en matière de gestion budgétaire, comptable et analyse financière ainsi que dans les domaines de la commande publique et de la fiscalité locale ;**
- **D'ATTRIBUER en contrepartie de ce service complémentaire, l'intégralité de l'indemnité de conseil prévue par la réglementation en vigueur aux comptables en exercice conformément à la répartition exposée ci-dessus.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote